



Nouméa, le 19 juin 2024

Monsieur Louis Le Franc
Haut-commissaire
de la République en Nouvelle-Calédonie
1, avenue du Maréchal Foch - BP C5
98844 Nouméa Cedex

N/Réf. : D/06-2024/000444

Objet : Situation critique des habitants de Mont Dore Sud

Monsieur le Haut-commissaire,

Nous souhaitons, par la présente, attirer votre attention sur la situation extrêmement préoccupante que vivent les habitants de Mont Dore Sud depuis le 13 mai dernier.

En effet, depuis cette date, les blocages mis en place par des membres de la tribu de Saint-Louis empêchent la libre circulation des personnes et des biens, entraînant des conséquences dramatiques pour les habitants de cette zone. Les entreprises locales étant paralysées, incapables de poursuivre leur activité ou d'écouler leur production, des pertes économiques désastreuses sont d'ores et déjà enregistrées. Pour la grande majorité d'entre eux, les salariés, sont dans l'incapacité de se rendre sur leur lieu de travail à Nouméa, menaçant ainsi leur emploi et leur subsistance. Les navettes mises en place par voie maritime sont nettement insuffisantes et ne peuvent en aucun cas constituer une solution durable. Ce sont chaque jour des milliers de personnes qui espèrent pouvoir gagner Nouméa et retrouver une activité, tout comme il est urgent de normaliser le flux entrant en direction de cette zone, en termes de denrées, de biens, d'intrants, nécessaires aux activités économiques et à la population.

Cette situation, si elle persiste, causera des dommages irréparables sur le tissu économique et social de cette zone. Les entreprises, déjà fragilisées par la crise actuelle, pourraient ne pas survivre et les familles, de leur côté, vivent dans une angoisse permanente face à l'incertitude de demain.

Nous sollicitons donc urgemment votre intervention pour mettre fin à cette situation de blocage et ainsi permettre un retour à la normale. Nous avons besoin de mesures concrètes et immédiates pour garantir la sécurité et la liberté de déplacement de tous les habitants, ainsi que pour soutenir les entreprises montdoriennes en difficulté. Les chambres consulaires se tiennent naturellement à disposition pour renforcer les moyens permettant d'assurer un approvisionnement minimum aux populations et entreprises.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Haut-commissaire, l'expression de notre parfaite considération.

Le Président de la CAP-NC
Jean-Christophe NIAUTOU

Le Président de la CCI-NC
David GUYENNE

La Présidente de la CMA-NC
Elizabeth RIVIERE